

# Observatoire économique et financier 2013-2014



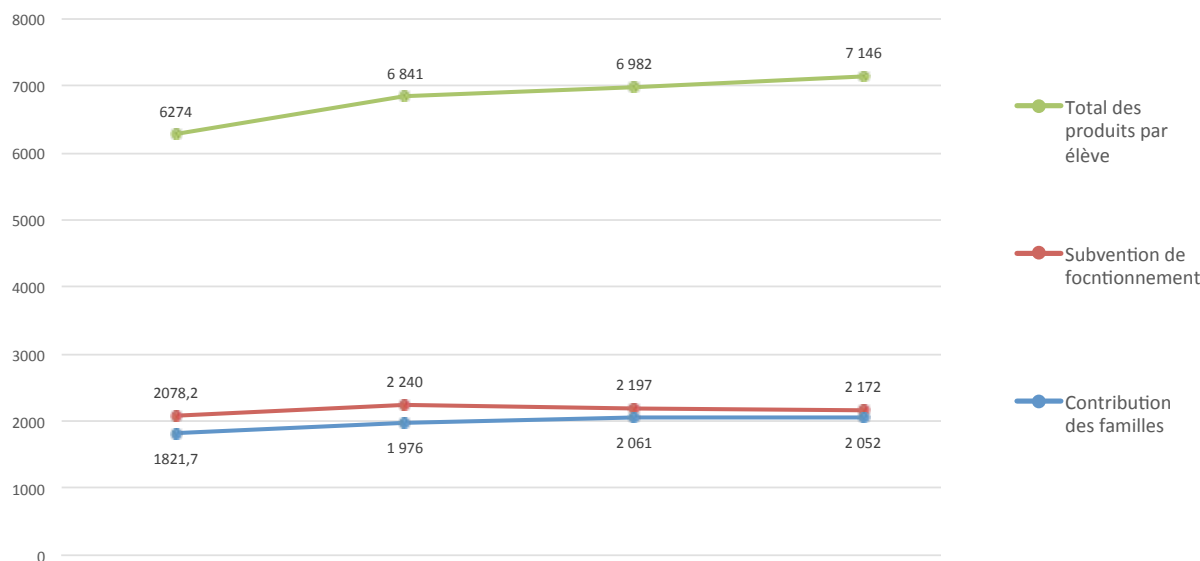
Nous rappelons qu'en regard des temps de traitement des données (remontée via l'outil TISEC Indices agricole), l'analyse ci-dessous porte sur les comptes globaux 2013-2014 des associations.

## Répartition des produits

Le poids des « Autres produits » ne cesse d'augmenter dans le total des produits, évoluant de 37,8 % en 2009-2010, à 40,9 % en 2013-2014, soit une augmentation de plus de 3 points en 4 ans.

Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation d'activités des formations *Éducation Nationale* au sein de structures d'enseignement agricole.

Produits	Montant par élève	Part dans les produits	Montant par élève		
	2013/2014		2013/2014	2012/2013	2011/2012
Contribution des familles	2 052 €	29 %	2 061 €	1 976 €	1 822 €
Subvention de fonctionnement	2 172 €	30 %	2 197 €	2 240 €	2 078 €
Autres produits (y compris produits exceptionnels)	2 922 €	41 %	2 724 €	2 626 €	2 374 €
<b>Total des produits par élève</b>	<b>7 146 €</b>		<b>6 983 €</b>	<b>6 841 €</b>	<b>6 274 €</b>
<b>Estimation total produits ensemble CNEAP</b>	<b>368,2 M€</b>		<b>350,8 M€</b>	<b>347,1 M€</b>	<b>314,2 M€</b>



En effet, si on détaille la rubrique « Autres produits », on constate qu'elle se compose d'abord des participations publiques suivantes :

- Les **forfaits d'externat pour les établissements mixtes** (éducation nationale, agricole) soit **3,8 %** du total des produits estimés à près de **13,9 M€** dans l'ensemble du CNEAP (contre 7 M€ en 2011-2012, soit une augmentation de près de 50 % en 2 ans).
- Les **crédits publics pour la rémunération d'enseignants** (article 44) soit **5,6 %** du total des produits estimés à près de **20 M€** dans l'ensemble du CNEAP (en baisse d'environ 1 M€ par rapport à 11/12)
- **D'autres subventions de fonctionnement**, soit **7,2 %** du total des produits estimés à environ **26 M€** (et qui concernent l'ensemble des activités de l'association : apprentissage, formation continue, formation initiale, divers etc.)
- **De subventions pour l'embauche de « contrats aidés »**, soit 1 % du total des produits estimés à **3 M€**.

La contribution des familles conserve un poids quasi-constant dans le total des produits d'un établissement, autour de 28 et 29 % depuis 2003-2004.

Remarquons que la contribution des familles augmente légèrement de 4 % entre 2013-2014 et 2011-2012. On est passé de 1 976 € par élève à 2 052 € par élève.

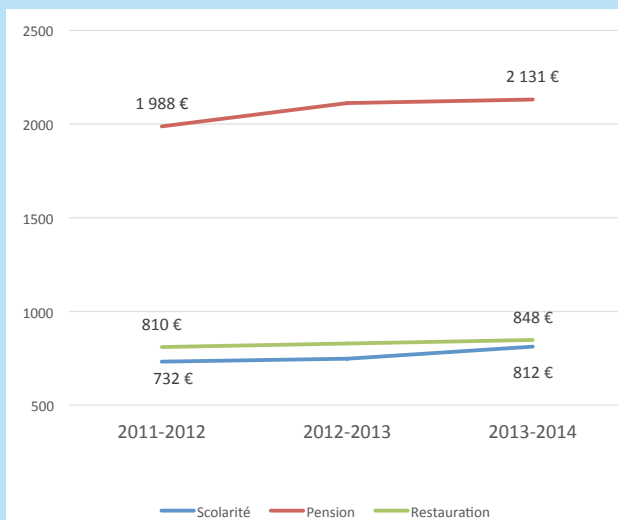
Toutefois, si nous observons les 155 établissements de notre échantillon ne relevant que du MAAF, la moyenne des contributions familles par élèves est moins élevée : 1 948 € par élèves (- 5 %) que dans les 173 établissements du CNEAP observés. La différence des règles de financement public dans l'enseignement national et l'enseignement agricole en est la cause.

La part des subventions de fonctionnement dans le total des produits ne cesse de diminuer entre 2011-2012 et 2013-2014. Cette part passe à 32,7 % en 2011-2012 à 31,4 % en 2012-2013 puis à 30,4 % en 2013-2014, bien que les taux de subvention de fonctionnement aient augmenté d'environ 5 % entre l'année civile 2012 et celle de 2014 car le total des produits estimés augmente dans le même intervalle de temps de 6 %.

Par ailleurs, nous constatons que de plus en plus d'établissements mixtes (agricole, Éducation Nationale) importent leurs effectifs Éducation Nationale dans les données extra-comptables d'Indices agricole, ce qui impacte légèrement à la baisse les montants observés de subvention de fonctionnement par élève dans les tableaux de la page précédente (1 439 élèves Éducation Nationale ont été intégrés dans Indices en 2013-2014 contre 541 en 2012-2013).

## Contributions des familles

### Montant des contributions demandées aux familles



La scolarité comprend la scolarité annuelle de base pour un élève externe (charges incompressibles pour un élève externe en dehors de tout événement éducatif ou pédagogique) ainsi que les redevances annexes (droits d'inscription, assurances, sorties pédagogiques et loisirs, activités sportives, études et aides aux devoirs, club, foyers...).

La restauration comprend uniquement la restauration annuelle complète du midi des élèves sans la scolarité.

La pension : comprend la restauration annuelle de l'élève interne (le petit déjeuner, le repas du midi, le goûter, dîner) et l'hébergement sans la scolarité.

Scolarité	2011-2012	2012-2013	2013-2014
4ème_3ème	657 €	654 €	718 €
CAPA-BEPA	680 €	679 €	694 €
Seconde Pro	685 €	708 €	767 €
Seconde GT	703 €	750 €	825 €
Bac pro-BTA	717 €	729 €	790 €
Bac Techno - Bac S	750 €	794 €	859 €
BTS	1 282 €	1 201 €	1 250 €
Moyenne	732 €	748 €	812 €

Pension	2011-2012	2012-2013	2013-2014
4ème_3ème - DIMA	1 988 €	2 126 €	2 135 €
CAPA-BEPA	1 921 €	2 099 €	1 822 €
Seconde Pro	2 020 €	2 093 €	2 115 €
Seconde GT	2 074 €	2 113 €	2 284 €
Bac pro-BTA	1 980 €	2 113 €	2 082 €
Bac Techno - Bac S	2 047 €	2 116 €	2 275 €
BTS	1 880 €	NC	NC
Moyenne	1 988 €	2 112 €	2 131 €

Restauration	2011-2012	2012-2013	2013-2014
4ème_3ème	810 €	841 €	865 €
CAPA-BEPA	792 €	789 €	743 €
Seconde Pro	821 €	830 €	846 €
Seconde GT	868 €	856 €	912 €
Bac pro-BTA	804 €	817 €	906 €
Bac Techno - Bac S	870 €	852 €	819 €
BTS	692 €	NC	NC
Moyenne	810 €	829 €	848 €

**Globalement, tous statuts d'élèves confondus, et tous niveaux confondus, les contributions augmentent depuis 10 ans d'environ 3,5 % par an.**

En 2013-2014, les familles contribuent en moyenne à hauteur de 812 € pour un élève externe, de 1 660 € pour un élève demi-pensionnaire, et enfin de 2 943 € pour un élève interne.

Cette contribution est en nette augmentation depuis trois ans :

- de 687 € à 812 € par élève externe, soit +18 %.
- de 1 462 € à 1 660 € pour les demi-pensionnaires, soit +14 %
- de 2 451 € à 2 943 € pour les pensionnaires, soit +20 %.

Cette augmentation est liée en partie à la réforme du Bac professionnel qui fait baisser mécaniquement le poids des formations CAPA-BEPA et augmenter le poids des filières bac professionnel et bac technologique. En effet, le coût de la scolarité CAPA-BEPA est en moyenne de 694 € par an en 2013-2014, alors que les formations en Bac professionnel et en Bac technologique sont comprises en moyenne entre 767 € par an et 825 € par an.

A titre de comparaison, la contribution des familles demandée pour les établissements de l'Enseignement catholique Éducation Nationale (EN) :

- lycées généraux : 5 262 € par élève interne
- lycées professionnels : 3 908 € par élève interne
- lycées technologiques : 4 618 € par élève interne.

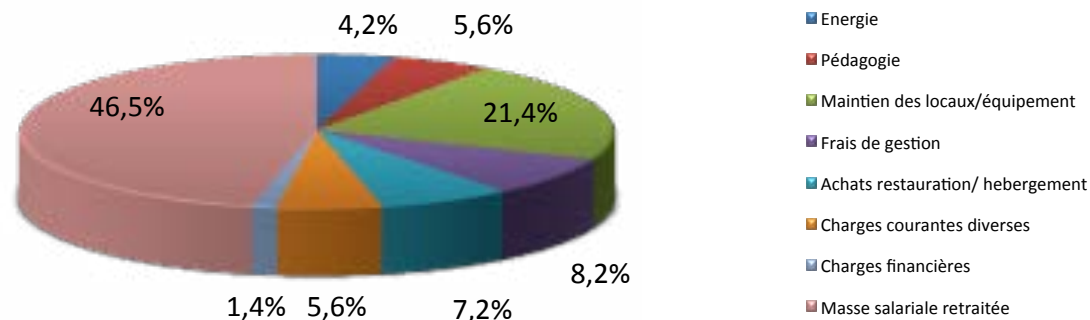


Rappelons, que la subvention de fonctionnement versée par le MAAF finance pour partie les coûts de restauration et d'hébergement alors que seul l'externat est financé par les forfaits versés par le ministère de l'Éducation Nationale, ce qui explique les écarts de contributions demandées aux familles pour les élèves internes entre les établissements du CNEAP et ceux relevant de la FNOGEC.  
Cf. tableaux page précédente.

## Répartition des charges

Répartition des charges d'exploitation	Répartition gestion		Montant par élève	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Énergie	4,80 %	4,20 %	306,30 €	273,50 €
Pédagogie	5,40 %	5,60 %	344,90 €	358,10 €
Maintien des locaux/équipement	21,5 %	21,4 %	1 371,00 €	1 375,00 €
Frais de gestion	8,40 %	8,20 %	533,30 €	524,90 €
Achats restauration/ hébergement	7,20 %	7,20 %	456,60 €	462,40 €
Charges courantes diverses	5,20 %	5,60 %	328,50 €	360,40 €
Charges financières	1,40 %	1,40 %	91,70 €	89,30 €
Masse salariale retraitée	46,50 %	46,50 %	2 932,70 €	2 992,80 €
Estimation du total des charges (y compris charges exceptionnelles)			348,9 M€	367 M€

### Répartition gestion des charges



La masse salariale « retraitée » par le département Économie-Gestion du CNEAP, correspond aux charges comptables de personnel diminuées de la subvention article 44, et des remboursements de charges de personnel (contrats aidés, indemnités journalières, aides aux ZRR...), et intègre un « équivalent masse salariale pour le personnel de restauration sous-traité » correspondant à 45 % des factures de prestataires de restauration, et « un équivalent masse salariale pour le personnel d'entretien sous-traité », soit 90 % des factures de prestataires d'entretien.

Le poids de la masse salariale « retraitée » est le premier poste de charge, il est remarquablement stable depuis 2009-2010 entre 46 % et 47 % du total des charges courantes nettes.

La masse salariale en valeur est maîtrisée et augmente de 2 % pour passer de 2 933 € par élève en 2012-2013 à 2 993 € par élève en 2013-2014.

*“Les résultats économiques de nos établissements sont très divers : il nous faut réfléchir à une mutualisation bien pensée.”*

# État économique et financier des associations

## Capacité d'AutoFinancement (CAF) dans le fonctionnement

Évolution de la CAF	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2012-2013	2013-2014
CAF en %	9,30	9,30	10,86	9,93	10,43

## CAF dans le fonctionnement par taille d'établissement en 2013-2014

Évolution de la CAF	+400	entre 200 et 400	entre 100 et 200	- 100	Total
CAF en %	10,7	10,8	9,5	3,2	10,43

## Répartition des établissements en % en fonction du niveau de CAF

CAF	<0	entre 0 et 5 %	entre 5 et 10 %	entre 10 et 15 %	+ 15 %
% d'établissement	6,9	11,6	27,2	23,1	31,2

## Autres ratios financiers

Ratios	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Ratio fonds de roulement (en jours)	134 %	161 %	153 %	149 %
Ratio de financement permanent	129 %	136 %	137 %	134 %
Ratio d'endettement (en années)	3,43 %	3,67 %	3,11 %	3,35 %
Ratio couverture du CT	205 %	213 %	197 %	213 %
Ratio de trésorerie nette (en jours)	ND	145 %	145 %	152 %
Ratio retard de créance	10 %	12 %	12 %	10 %

L'augmentation du taux de la subvention de fonctionnement (environ 5 %) entre 2012 et 2014, ainsi que l'augmentation des tarifs des établissements (pour l'élève externe, pour l'élève demi pensionnaire et pour l'élève interne), entre 2011-2012 et 2013-2014, permet aux établissements de faire face à l'augmentation de leurs dépenses courantes (hors

investissement), et de stabiliser leur capacité d'autofinancement autour de 10 % à 11 %. Notons également que, malgré la stabilisation de ce ratio qui se situe plutôt entre 9 et 10 % entre 2007-2008 et 2009-2010, le niveau actuel du ratio « capacité d'autofinancement » dans le fonctionnement reste tout juste suffisant, puisque la norme recommandée est de 10 % à 12 % pour les établissements qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux, et de 15 % lorsque les établissements en sont propriétaires.

Par ailleurs, la baisse attendue des effectifs en formation initiale sous statut scolaire (baisse mécanique suite au passage du Bac professionnel de 4 ans à 3 ans) à partir de la rentrée 2014-2015, risque d'avoir une incidence négative sur la capacité d'autofinancement des établissements.

Compte tenu de ce contexte de réduction de l'activité attendue sur 2014-2015, l'amélioration de la capacité d'autofinancement observée sur l'exercice 2011-2012 est probablement le résultat des efforts de rigueur budgétaire faits par anticipation de la part des chefs d'établissements et responsables des associations.

De même l'inflation des coûts de l'immobilier attendue avec la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'Ap), ainsi que la réforme de la taxe d'apprentissage d'août 2014 et la diminution des fonds affectés au Hors Quota risquent de peser sur les ratios endettement et fonds de roulement des établissements dès 2015-2016.

Si le fonds de roulement moyen de l'ensemble des établissements apparaît satisfaisant (149 jours), il cache toujours une très forte variabilité, puisque 35 % des établissements ont un fonds de roulement inférieur au niveau considéré comme normal, soit 90 jours.

**Notons que 16 établissements de notre échantillon possèdent un fonds de roulement négatif, soit plus de 9 % des établissements observés.**

Or, un fonds de roulement négatif est un signe fort de difficultés de trésorerie dans notre secteur d'activité (sauf cas particulier) qui peut faire craindre, à terme, un risque de cessation de paiement.

Dans un environnement économique contraint, avec peu de perspective d'évolution, des perspectives d'effectif en diminution du fait de la rénovation du Bac Pro qui prendra pleinement effet en 2014-2015, des baisses de subventions d'investissement constatées en région, un État en difficulté financière, on ne peut qu'inviter les établissements à rester prudents en matière de dépenses d'investissements

